



Commune de Givors - Service Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT DE TROIS ESPACES DE VOIRIE PRESENTS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC 39 SISE AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS

En exécution de l'arrêté n°AR2026_442 de Monsieur le Maire de Givors en date du 16 juillet 2026, l'enquête sera ouverte :

DU 31 AOUT 2026 À 8h30, AU 14 SEPTEMBRE 2026 À 17h30 INCLUS
À la mairie de Givors, sise Place Camille Vallin - 69700 Givors

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en **Mairie, à l'accueil central de l'Hôtel de Ville** sis Place Camille Vallin - 69700 Givors, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, à savoir : **Du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30, pendant toute la durée de l'enquête.**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville : <https://www.givors.fr/cadre-de-vie/urbanisme-avis-publics/>

Les observations formulées sur l'utilité publique du projet seront :

- SOIT recueillies sur le registre d'enquête papier disponible à l'accueil central de l'Hôtel de Ville,
- SOIT adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Julien DALLEMAGNE à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Place Camille Vallin - 69700 Givors, en inscrivant sur l'enveloppe : « Enquête publique déclassement voirie - Avenue de la Commune de Paris »,
- SOIT envoyées par mail à l'adresse du service urbanisme de la Ville : urbanisme@ville-givors.fr

Le commissaire enquêteur, Monsieur Julien DALLEMAGNE, recevra le public en mairie en assurant les permanences aux jours suivants, dans le bureau des permanences situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, à côté de l'accueil central :

- **Le lundi 31 aout 2026 de 10h à 12h,**
- **Le lundi 14 septembre 2026 de 15h30 à 17h30.**

Le présent avis sera affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci en mairie et sur le site. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera un rapport avec son avis et ses conclusions.

Ces pièces pourront être consultées en mairie ou sur le site internet de la Ville pendant 1 an à partir du 14 octobre 2026. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur demande.